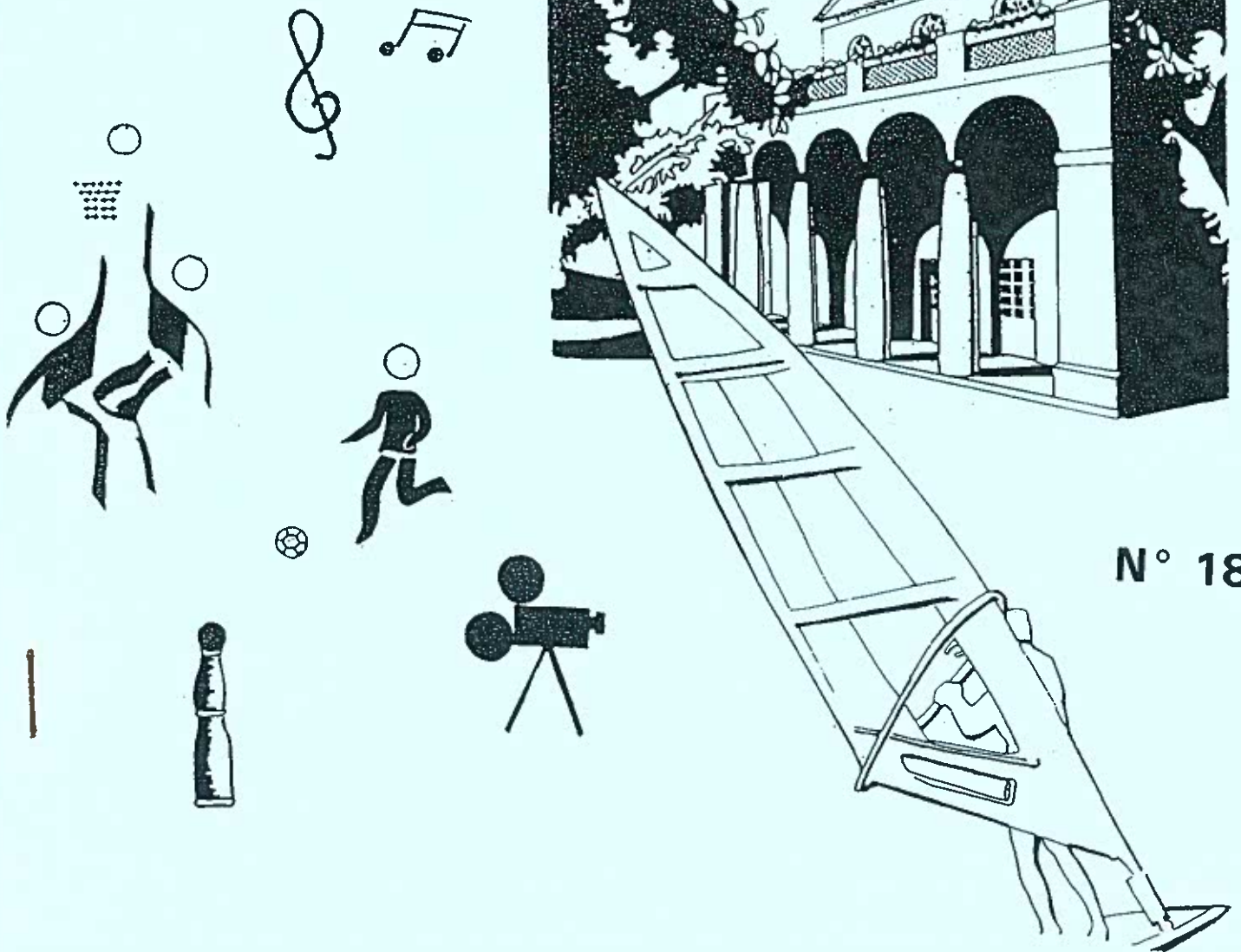


GERS  
Au coeur de la Gascogne

# CASTERA-VERDUZAN

VILLAGE THERMAL  
ET DE DETENTE



N° 18

## BULLETIN MUNICIPAL



## **LE MOT DU MAIRE**

### ***Castéroides, Castérois,***

Comment ne pas commencer ce traditionnel "mot du maire" de début d'année en faisant le point sur le projet de développement thermal de Castéra, projet qui arrive enfin dans sa phase terminale. La mise en place a paru longue et difficile mais s'explique facilement par l'importance de l'investissement et la complexité du dossier.

Le projet comprend deux activités complémentaires, d'une part la réfection de l'établissement thermal actuel et construction d'une extension par l'arrière comprenant la résidence hôtelière (22 appartements), la piscine et les locaux techniques, d'autre part création d'un laboratoire pharmaceutique pour produits buccodentaires (dentifrices, aérosols) à partir des eaux thermales. L'ensemble de ces réalisations demande un investissement de près de 35 millions de francs financés par les collectivités : Département, Région, Etat, Europe et partenaires privés. La commune ne participe pas au financement mais loue gratuitement par bail emphytéotique les immeubles au département. Celui-ci a accepté récemment de prendre en charge le déficit cumulé existant en 96, soit environ 300 000 F. Par ailleurs, le Conseil Général achète à la commune le terrain dit "du Casino", ou sera construit le laboratoire, pour la somme de 220 000 F

Je profite de ces quelques lignes pour remercier encore les services administratifs et les élus qui ont réussi en une dizaine de mois à boucler le projet : renégociation avec la C.E.B. (Compagnie Européenne des Bains), nouvel appel d'offre pour les Thermes, demande de subvention à la Région avec passage du dossier dans 3 commissions, puis à la commission permanente, fin des travaux du plateau technique suivis d'une étude de 4 mois obligatoire sur la qualité et la quantité d'eau.. Les résultats excellents nous ont été communiqués fin septembre permettant la signature du bail définitif avec le département.

Un troisième projet a également vu le jour en 98 : l'installation éventuelle d'un casino. Le choix du concessionnaire est en cours et doit nous inciter à la discrétion.

Si l'année 98 aura été celle de l'étude, l'année 99 sera celle de la réalisation. La première pierre du bâtiment thermal a été posée le 6 janvier devant de nombreuses personnalités qui nous ont assurés de leur intérêt et de leur soutien. La durée prévue des travaux est de 7 mois.

En ce qui concerne le laboratoire, le permis de construire va être prochainement déposé avec l'achèvement des travaux prévus pour fin 99.

Près de 25 emplois devraient être créés dès la première année sur les deux sites.

L'importance de cette extension de l'activité thermale ne doit pas faire oublier les autres réalisations de l'année écoulée : création d'un nouveau lotissement communal de 5 lots, réfection des réseaux avec enfouissement des lignes EDF dans la rue de l'école, extension de l'éclairage public, achats de conteneurs, entretien des bâtiments communaux, en particulier l'école, poursuite de la construction du vestiaire du foot, changement de la pompe du forage de Coulon... enfin mise en place du projet de réfection du "Pavillon" pour le club du 3ème âge (installé provisoirement au musée Lannelongue). Les travaux devraient débuter fin février pour une somme de 267 769 F HT.avec un taux de subvention proche de 50 %.

La prise en compte du déficit thermal par le département, le renégociation de la dette avec les banques et une gestion rigoureuse ont permis une importante amélioration des finances communales. Je souhaite, si le Conseil Municipal l'accepte, en faire bénéficier en premier les castérois. Une pause me paraît en effet souhaitable en ce qui concerne les impôts locaux. Je rappellerai ici que le conseil municipal n'est responsable que de la fixation des taux d'imposition, la commission communale des impôts directs constituée d'élus et de castérois ne fixe en aucun cas une quelconque taxe. Son rôle est de notifier à l'administration "l'ensemble des changements relatifs aux propriétés bâties et non bâties" (construction d'une piscine, changement de nature de cultures par exemple).

Nous avons tous parié sur l'avenir de notre village. Je crois que nous sommes dans la bonne voie pour gagner. Beaucoup de travail nous attend, nous avons besoins de tous pour réussir.

Je vous souhaite à vous et à vos proches une excellente année 1999.

***Pierre ESPIET***

## ETAT CIVIL DE L'ANNEE 1998

### ***Naissances***

Dorian, Louis BIANCHINI le 8 mars  
Dorian, Dimitri, Corentin BOURDIEUX le 9 juin  
Fabien, Henri, Michel CHARLES le 14 novembre  
Lilian, Michel, Pierre DARIES le 31 octobre  
Marie GHILBERT le 28 septembre  
Evan, Paul, Jean LAPEYRE le 24 juillet  
Pablo QUESADA le 20 décembre

### ***MARIAGES***

Dominique FALCHI et Corine DOURS le 20 juin  
Jérôme MALBAUT et Chrystelle RICAUT le 8 août  
Etienne PIVOTTO et Nathalie CARLIER le 20 juin  
Dominique PUISSANT et Brigitte RANCHON le 9 avril  
Loïc TEXIER et Alexandra SAUTON le 1er août

### ***DECES***

Louise, Berthe ABEILHE, veuve DANFLOUS le 26 décembre  
Yvonne, Berthe BEDOUT, épouse LANNELONGUE le 26 août  
Armel BERGES le 2 avril  
Jean-Marc DELOBELLE le 24 juin  
Jacqueline FILLECIA veuve CAMPO le 3 mars  
Jean FORGUES le 19 mars  
Bernard NICOLAU-PARRO le 18 août  
Bénigna PALACIN épouse SAINT-PIERRE le 23 mars  
Jean PUERTOLAS le 19 février  
Pierre QUITTEVILLE le 6 avril  
Elisabeth ROZIER épouse PUTERFLAM le 19 juillet  
Berthe SCHMIDT le 8 janvier

## *INFOS.....INFOS.....INFOS.....*

### *SERVICE DES EAUX*

Numéros d'appel d'urgence en cas de problème sur le réseau d'alimentation d'eau :

- ☞ MAIRIE : 05.62.68.13.11  
du lundi au vendredi 08 h 30 /12 h 30 - 14 h/17 h 30
- ☞ SERVICE DES EAUX : 05.62.68.11.28  
tous les jours après 17 h00 - samedis, dimanches et jours fériés

### *COLLECTE DES ORDURES MENAGERES*

mardi et ~~jeudi~~ matin du 1er octobre au 31 mai 1999  
*vendredi*

### *COLLECTE DES MONSTRES MENAGERS*

- ☞ *Inscriptions à la Mairie*

### *LOTISSEMENT*

- ☞ Des lots sont encore disponibles au prix de 85 FHT/le m<sup>2</sup>. Réservations et renseignements à la Mairie.

### *DECHARGE DE "CATREILLE"*

*Nous vous rappelons que tout dépôt, de quelque nature qu'il soit, est strictement interdit au lieu-dit "Catreille".*

*Le non respect sera puni d'une amende prévue pour les contraventions de la 2ème classe : 1000 F (art. R. 632-1 du code pénal).*

*L'infraction commise à l'aide d'un véhicule sera sanctionnée d'une amende de la 5ème classe : 10 000 F (art. R 635-8 du code pénal).*

*Les infractions seront constatées procès verbaux transmis au Procureur de la République.*

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION !**

### **C'EST POUR BIENTOT ! EN MARS 1999**

*Quel est le nombre d'habitants dans la commune, dans le département, la région, le pays ? Quelles sont les conditions de logement, la composition des ménages, la pyramide des âges, le niveau d'études, les professions exercées, les modes de transport . C'est entre autres à ces questions essentielles que le recensement permet de répondre.*

Le recensement a eu lieu en 1990. Depuis le nombre d'habitants a changé, les conditions de vie aussi, les besoins ont évolué. Il est indispensable d'avoir des indications chiffrées ,exhaustives et fiables pour prendre des décisions importantes qui engagent l'avenir. Et ce qui est vrai pour la collectivité nationale l'est encore plus pour la commune. Le prochain recensement aura donc lieu en mars 1999.

#### **Un outil de réflexion, de décision et d'action**

Disposer de données actualisées est également primordial pour que les analyses, les mesures prises et les projets correspondent effectivement à la réalité et aux besoins de la population. Les résultats sont utilisés pour conduire la politique de l'emploi, de la protection sociale et sanitaire et d'équipements (transports, crèches, hôpitaux, écoles, équipements sociaux, culturels et sportifs...) au niveau national et au niveau local.

#### **Le recensement contribue à la vie du pays et de la commune**

Collectivités locales et pouvoirs publics ne sont pas les seuls à utiliser les résultats du recensement. Les entreprises ont besoin de connaître la clientèle potentielle et la disponibilité de main-d'oeuvre pour implanter une usine, un centre commercial, par exemple. Les associations oeuvrant dans les domaines sociaux s'en inspirent pour leurs actions. On comprend pourquoi il est nécessaire que chaque personne vivant en France, quels que soient sa nationalité et son âge, réponde aux questionnaires du recensement.

#### **C'est très simple d'y participer**

Le recensement dans les appartements et les maisons individuelles commence le 8 mars 1999. Les questionnaires sont déposés et retirés à votre domicile par un agent recenseur recruté par la Mairie. Il a reçu une formation et dispose d'une carte officialisant sa fonction. Il peut bien sûr vous aider à les remplir, dans le respect du secret professionnel auquel il est tenu sous peine de sanction.

#### **Le respect strict de la confidentialité et de l'anonymat**

Que deviennent les informations individuelles recueillies ? Des statistiques : c'est le but exclusif du recensement. Ces informations sont, en effet, transmises uniquement à l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) qui les traite sans les noms et les adresses. Autrement dit, elles ne peuvent en aucun cas donner lieu à des contrôles administratifs ou fiscaux.

#### **Chacun compte dans les communes et se compte !**

La précision du recensement détermine son intérêt. Si des personnes vivant dans la commune n'y figurent pas, la "photographie" est incomplète et les résultats faussés. Savez-vous que si une seule personne ne répond pas à chacun des 115 000 agents recenseurs, une ville de la taille de Caen disparaît de la carte de France ! Dès le 8 mars réservez le meilleur accueil à l'agent recenseur.

# COMPTES-RENDUS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 1998

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Garcia, Lapeyre J., Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Marès, Vervin et Mlle Lapeyre

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Agras, Moure et Philip.

## IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Comme chaque année, avant le 1er juillet il y a lieu de prendre des délibérations si le conseil municipal souhaite apporter des modifications dans les impôts directs locaux. Les conseillers souhaitent le maintien de ces impositions pour 1999.

La question est posée de savoir s'il y a des exonérations sur la taxe professionnelle pour les gîtes ruraux et les entreprises industrielles avec compensation de l'état.

## LOCATION CANTINE

Afin de pouvoir recevoir des groupes dans le cadre de sa nouvelle activité, M. Cugini demande s'il y a possibilité de leur louer la cantine.

Avis favorable est donné pour la location de la cantine à raison de 150 F/jour pour cette année.

## BASE DE LOISIRS

M. Cugini demande la possibilité d'utiliser les structures municipales dans le cadre de son activité (terrain de foot, salle de basket, matériel de la base). En échange de cette mise à disposition du matériel il assurera deux heures d'animations chaque jour à la base. D'autre part il prendra en charge l'assurance "multirisques navigation", soit 8 000 F/environ.

Un projet de convention pour la mise à disposition de ces locaux et matériel est soumis au conseil municipal.

Avis favorable pour cette année.

Une délibération est nécessaire pour la non location par la commune du matériel (pédalos - planches à voile, bateaux etc.).

Le recrutement d'un MNS est également indispensable pour remplacer F. CUGINI, ainsi que des saisonniers pour juillet et août (Mme Conne pour juillet et Mme Dehan pour août).

## MISE EN PLACE DES PERIMETRES DE PROTECTION AUTOUR DES POINTS D'EAU POTABLE

M. le Maire informe les membres de l'assemblée d'une démarche du Conseil général qui prévoit d'aider les communes à mettre en place des périmètres de protection réglementaire autour des points de prélèvement d'eau potable. Il prendrait en charge la maîtrise d'ouvrage de ces opérations et confierait à la SEMGERS la phase technique des dossiers et la phase administrative.

- Le coût serait de :



- 5 000 F par point d'eau dont l'étude démarre à l'étape de bilan et 1 000 F par point d'eau supplémentaire

- 3 000 F par point d'eau dans le cas où le rapport de l'hydrogéologue est établi et 1 000 F par point d'eau supplémentaire.

Ce forfait représente environ 5 % du coût hors taxe de l'opération, le conseil général participant à hauteur de 30 % augmenté de la TVA et l'Agence de l'eau à hauteur de 65 %.

Accord à l'unanimité pour confier la maîtrise d'ouvrage au département et signer la convention précisant les modalités techniques et financières de cette délégation.

### **CONTRAT DU TERROIR**

M. le maire informe que l'Association Pays Val de Baïse-Armagnac, lors de son assemblée générale du 12 juin 1998 a validé le programme présenté en séance, à savoir l'avenant de deuxième année du contrat de développement de Terroir.

Il est demandé à chaque conseil municipal d'entériner cette décision dans un souci de validation globale de l'avenant.

Après lecture de l'avenant présentant le budget de cette association, le conseil municipal émet un avis favorable.

### **DEVIS TRAVAUX**

Plusieurs devis sont présentés, notamment en ce qui concerne :

#### **- Vestiaires foot :**

- \* enduits façade : 25 777,52 F TTC
- \* garde corps pour tribunes stade : 16 803,00 F TTC
- \* faux plafond : 9 421,27 F
- \* finition enduit : 1 300,00 F

accord à l'unanimité

#### **- Ecole :**

- \* salle de repos : plafond abîmé par fuite d'eau : 11 900 FTTC
- \* classe : peintures 2 classes : 21 911,57 FTTC pour la classe de Mme Bouet  
21 058,68 F TTC pour la classe de M. Cambos.

Il est décidé de faire la réfection d'une classe cette année et l'autre l'année prochaine.

#### **- Salle de sport:**

- \* chauffe-eau: installation électrique 11 457,00 F TTC : chauffe eau 500 l environ 4500 F

Il est demandé de faire faire un devis pour une installation au gaz, l'installation électrique semblant un peu chère.

### *- Equipement informatique de l'Ecole*

Il est proposé d'équiper chaque école du département d'un ordinateur équipé d'un MODEM, d'une imprimante couleur et d'un scanner., le tout représentant une valeur de 10 000 F environ financé à hauteur de 50 % par la DATAR, 25 % par le Conseil Général et 25 % par les communes, soit 2 500 F environ.

*Accord à l'unanimité*

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- ↳ Le District du Gers de Football souhaite mettre en place du football en salle durant la trêve hivernale (15 décembre au 15 février) et demande si la commune pourrait prêter la salle de sport pour le samedi après-midi.  
Cette salle étant déjà occupée par le basket, il sera proposé éventuellement le samedi matin.
- ↳ Nomination d'un régisseur suppléant à la cantine : il est proposé Mme Lagarde Thérèse
- ↳ Lecture d'une pétition CGT-CFDT-FO du Centre Hospitalier d'AUCH concernant la qualité et la sécurité des soins. Une lettre sera adressée à Monsieur Bernard KOUCHNER, secrétaire d'Etat à la Santé.
- ↳ M. le Maire informe le conseil municipal que l'Etablissement Thermal étant fermé, il y a lieu de supprimer la régie des Thermes.

### **BAIL DES THERMES**

Dans le bail emphytéotique signé le 24 juin dernier la commune donnait pour le franc symbolique l'Etablissement Thermal, l'eau thermale, les terrains du parc thermal etc La Compagnie Européenne des Bains doit contracter un emprunt pour la réalisation de la résidence hôtelière, emprunt qui ne pourra être garanti que si un bail administratif est passé entre le Département et la C.E.B.. Pour ce faire le conseil municipal doit donner son accord pour le transfert des droits réels résultant du bail initial entre la commune et le département.

*Accord à l'unanimité.*

### **PRISE EN CHARGE DU DEFICIT DES THERMES**

La commune demande au département de prendre en charge le déficit des thermes à la date de la signature du bail, soit le 24 juin 1997, pour un montant de 308 151 F

*Accord à l'unanimité.*

Le laboratoire Soludia devant être implanté sur le terrain dit du "Casino" acquis par le Département et non plus dans la Maison Lannelongue, M. le Maire propose de demander au département la restitution du Musée dès que le projet de Casino aboutira.

## SEANCE DU 03 AOÛT 1998

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre J., Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Marès, Moure, Philip, Vervin et Mlle Lapeyre.

### 1 - AMENAGEMENT DU PAVILLON POUR LE CLUB DU 3ème AGE

La commission municipale des travaux et les représentants du Club se sont retrouvés pour examiner les devis effectués pour un réaménagement du pavillon des dépendances du Parc Lannelongue. Le projet a été adopté par les commissions.

Le Conseil Municipal procède alors à la consultation des plans qui montrent la réfection sur les deux niveaux. Puis sont examinées les prévisions de prix, poste par poste et l'estimation de dépense s'éleverait à 542 435,91 FTTC (architecte et coordonnateur compris).

Dans la discussion qui suit, la réalisation par lots séparés laisse progressivement place à une formule où il sera fait un appel d'offre global (sauf peinture).

*Accord à l'unanimité pour cette démarche.*

### 2 - TRAVAUX PORTAIL DU CIMETIERE

L'élargissement du portail d'entrée provoquait le déplacement de la croix de pierre se trouvant dans l'allée centrale, déplacement auquel était opposé le groupe paroissial de l'époque.

Aujourd'hui la nécessité d'élargissement du portail pour le passage des véhicules mortuaires a convaincu le groupe paroissial actuel de ce déplacement en fond d'allée centrale. Il faudra simplement veiller à l'état du socle de la croix et procéder éventuellement à une réfection de celui-ci.

La réfection du portail ( maintien de la voûte et système de fermeture ) fera l'objet d'une discussion entre la commission et le comité paroissial.

### 3 - TRAVAUX DORTOIR MATERNELLE

Le dortoir de l'école maternelle a subi quelques dégâts (plafond - tapisserie - moquette) du fait d'une mauvaise évacuation des eaux usées chez le locataire situé au dessus.

Les travaux s'élèvent à 11 900,92 F.TTC. Le remboursement par l'assurance du locataire se fera en deux fois : 7 571,12 F et 2 523,71 F., soit un total de 10 094,82 F. Il restera 1 806,10 F à la charge de la commune, cette différence provenant du prix entre la moquette remplaçant les dalles plastifiées.

*Accord à l'unanimité.*

### 4 - APPLICATION ANTICIPEE DU P.O.S.

Il s'agit de prendre une mesure anticipée pour accorder une demande de construction sur un terrain appartenant à la famille Barrère, terrain se situant rue de Verduzan (chemin du Conté), immédiatement à gauche après l'ancienne ligne de chemin de fer.

Dans le nouveau règlement général du POS il n'existe plus de limitation de surface (celui-ci avoisine 1 ha) *d'où accord.*

Pour information, M. le Maire précise que le POS sera définitif quand le plan d'assainissement sera réalisé. Les subventions pour ces réalisations sont accordées par secteur, le nôtre n'étant pas, pour l'instant, doté.

Concernant le lotissement, un terrain a été vendu, une nouvelle publicité se fera en septembre par les journaux.

#### **5 - TRAVAUX EGLISE - DON DU GROUPE PAROISSIAL**

Il faut une délibération pour accepter le versement fait par le groupe paroissial suite aux travaux de l'autel de l'Eglise soit 18 282 F. (montant du devis des travaux : 22 048 F).

#### **6 - ADMISSION EN NON VALEUR**

Une délibération est prise au niveau du service des Eaux pour une "admission en non valeur" de 679, 60 F (facture non payée). *Accord.*

#### **7 - BASE DE LOISIRS - PRIX DES BEIGNETS**

Une délibération est prise pour fixer le prix des beignets vendus à la base de loisirs : 6 F  
*Accord.*

#### **8 - ASSOCIATION CANTONALE D'AIDE MENAGERE**

M. le Maire rappelle que le but de cette association est de fournir à des personnes âgées ou handicapées une aide ménagère dont la durée varie selon leur état de santé. Il y a une participation des caisses de retraite ou de l'aide sociale suivant le cas.

Le remboursement par les différentes caisses est inférieur au coût des heures qui, lui, a augmenté. Ainsi s'est créé un déficit conséquent.

Devant l'intérêt social (aides aux personnes dans les tâches ménagères, emploi à temps partiel), l'association sollicite auprès des communes du canton une participation de 5F/habitant/an. D'autres mesures seront également prises. Cette somme sera budgétisée au budget supplémentaire (sous forme de subvention).

*Accord.*

#### **9 - INFORMATIONS DIVERSES**

- M. le Maire signale le passage du président du Conseil Régional dans notre village. Il invite le conseil municipal à l'accompagner lors de la visite de l'Etablissement thermal vers 15 h 30.

- Il est signalé, dans le parc Lannelongue des jeux d'enfants présentant certains risques. Renseignements seront pris sur les normes à respecter pour les jeux des espaces publics.

- Il est encore évoqué le problème du passage "clouté" face au centre commercial et plus largement de la vitesse des véhicules dans le village. Un aménagement s'impose au niveau des entrées du village. Le problème doit être étudié de manière globale. Nous devrions recevoir en septembre une étude de faisabilité par la D.D.E.

### **SEANCE 04 SEPTEMBRE 1998**

Etaient présents : MM. Espiet, Bastita, Agras, Ramounéda, Garcia, Lapeyre et Mme Hygonnenq, MM. Gauthier, Philip et Mlle Lapeyre.

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Moure, Nef et Vervin

Absents : MM. Cominotti et Marès

#### DESIGNATION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

M. le Maire mentionne qu'il faut créer un bureau pour procéder à cette désignation des délégués.

Conformément aux textes, sont membres du bureau, le Maire, les deux plus âgés et les deux plus jeunes conseillers présents.

Ainsi le bureau est formé : M. Espiet, maire, MM. Gauthier, Philip, Agras et Garcia.

Le groupe minoritaire demande alors que soit constituée une liste commune pour les délégués aux sénatoriales. Pour trois délégués, il souhaiterait obtenir une place.

Le groupe majoritaire demande une interruption de séance pour examiner cette requête. La réponse est négative.

A ce moment, le groupe minoritaire mentionne qu'il ne prendra pas part au vote.

Le groupe majoritaire présente alors sa liste pour les trois titulaires : MM. Espiet, Bastita et Agras.

Vote : 8 votants - 8 exprimés : MM. Espiet, Bastita et Agras obtiennent 8 voix et sont donc élus délégués titulaires.

On procède alors au vote pour les suppléants dont la liste est : Mme Hygonnenq, MM. Lapeyre et Nef.

Vote : 8 votants : 8 exprimés - Mme Hygonnenq, MM. Lapeyre et Nef obtiennent 3 voix et sont donc élus délégués suppléants.

#### Hors ordre du jour :

##### \* Structure associative "La Petite Pierre" : théâtre.

Cette Association mettant sur pied un projet de centre théâtral demande à la commune une participation pour son fonctionnement de 1 000 F/an. - Accepté.

#### SEANCE DU 14 OCTOBRE 1998

Étaient présents : MM. Espiet, Bastita, Ramounéda, Agras, Garcia, Lapeyre, Nef et Mme Hygonnenq, MM. Cominotti, Gauthier, Marès, Vervin et Mlle Lapeyre.

Absents excusés ayant donné procuration : MM. Moure et Philip.

## **ASSOCIATION "LA PETITE PIERRE"**

Les représentants de cette nouvelle association font, par l'intermédiaire de M. Dimitri Votano, la présentation de leur projet qui consiste à rassembler sous un même toit, le théâtre et la danse. Le théâtre existe depuis 4 ans et danses classique et contemporaine se metient actuellement en place (30 inscrits à ce jour).

Les locaux sont à réaménager ; pour le loyer de ceux-ci un bail sur 11 ans a été conclu avec le propriétaire des murs à qui a été faite une promesse d'achat au terme du bail.

La compagnie fonctionne avec 6 intervenants pour l'instant (théâtre et danse) et compte sur, d'une part des contrats solidarité et d'autre part un emploi-jeune.

Cette association est implantée sur plusieurs villages : Jégun, Castéra, Lavardens et Cézán, et voudrait par la suite étendre son activité à la région puis éventuellement au-delà.

Les travaux de réfection sont déjà commencés et des spectacles seront mis sur pied pour Noël.

Une subvention a été demandée au Conseil Général.

L'association sollicite le Conseil Municipal pour :

- une subvention de 14 000 F sur l'année 1998 (réfection salle de répétition et bureau)
- une lettre de soutien du maire pour les demandes de subventions extérieures.
- le soutien pour un emploi-jeune
- la mise sur pied d'un festival pour juillet
- le désir d'un contact plus fréquent avec la Municipalité.

M. le Maire répond qu'il voit là une forme d'intercommunalité sur le plan culturel, une volonté farouche de rétablir une culture théâtrale mais signale que la subvention ne pourra être inscrite qu'au budget supplémentaire de fin d'année.

## **SCHEMA COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT**

Le rapporteur rappelle que cette étude d'un plan général sur l'assainissement entre dans le cadre de la révision du POS (non terminée pour l'instant).

Il signale les deux réunions au cours desquelles la commission a pris connaissance des propositions établies par différentes entreprises compétentes.

L'entreprise choisie par la commission est : E&MS (de Pau) pour un montant de 89 000 F HT, prix avantageux pour des prestations identiques à celles des autres concurrents.

L'étude consistera à définir suivant la nature du sol notamment et la situation, le type d'assainissement qui conviendra le mieux. En outre elle permettra de rectifier les imperfections du réseau actuel au niveau du village.

Elle débutera en début d'année 1999.

Accord à l'unanimité pour le choix de cette entreprise.

## **EMETTEUR RADIO ADM 32 (Lecture)**

Cette radio locale souhaiterait implanter un émetteur radio sur le château d'eau de Castéra-Verduzan.

Après discussion un accord de principe est accordé sous réserve de précisions quant à l'installation.

## LES THERMES

M. le Maire apporte quelques informations sur le dossier des Thermes .

- suite à la demande faite le 24 juin dernier, le déficit global cumulé de l'Etablissement Thermal est pris en charge par le Conseil Général, soit une somme de 308 150 F.
- La commission permanente du Conseil Régional vient, ce 6 octobre, d'accorder le financement pour les travaux de l'Etablissement Thermal.
- la Préfecture accorde l'autorisation d'exploitation de l'eau thermale (suite au nouveau forage) ; celle-ci présente en effet toutes les garanties de qualité et de débit.
- le bail définitif resté en suspens peut désormais être signé entre le Conseil Général et la commune.
- La maison Lannelongue (toujours dans le bail) pourra, sur demande de la commune, être sortie de ce bail dans la mesure où elle sera utilisée dans un cadre thermal.

La commune ferait les travaux, la société exploitante paierait un loyer équivalent aux annuités et devrait avancer une caution bancaire de la durée de l'emprunt, d'où aucun risque financier pour la commune.

Une délibération est prise à l'unanimité pour signer l'acte définitif.

- reste toutefois le problème de la signature entre le privé exploitant les thermes et le Conseil Général. Elle devrait intervenir sous peu.
- Le parking, obligatoire dans les structures hôtelières liées aux soins thermaux est provisoire.

## PROMOTION DU SITE THERMAL

Dans le cadre de la relance de l'activité thermale une étude de positionnement, d'image est nécessaire pour définir une nouvelle image de la station. Elle se fera conjointement avec des partenaires privés, le Conseil Général et la commune.

Cette étude ne peut être menée sur la station elle-même mais devra privilégier le site de Castéra. M. le Maire propose de confier le suivi technique de ce projet à l'Office du Tourisme. Un appel d'offres est lancé pour étudier les moyens de "vendre" le produit. Le coût de cette étude est chiffré à 200 000 F . Elle sera subventionnée, dans le cadre du contrat de terroir Val de Baise à hauteur de 80 % par le Conseil Régional et 20 % par la commune.

Le budget publicité prévisionnel pour la suite sera de 500 000F/an, sur trois ans

- site de Castéra par la Région et l'Europe
- les Thermes par Villégiathermes
- Soludia : Apport fixe.

Une délibération est prise à l'unanimité sur le principe de l'étude et le financement sous réserve du début des travaux sur la maîtrise de l'ouvrage (avec pilotage de l'Office de Tourisme).

## DIVERS

### ↳ *Analyse d'eau potable*

Suite à une parution, dans une revue émanant de la D.R.A.S.S., de chiffres pouvant prêter à équivoque, M. le Maire tient à préciser que les prélèvements en eau potable ont été au nombre de 4 pour la période citée dans le comparatif. Un de ces relevés montrait la présence d'une bactérie (sans danger par ailleurs puisque le réseau d'eau potable n'a pas été fermé). Immédiatement après un nouveau relevé a démontré que l'eau était parfaitement potable.

Ainsi, un relevé sur 4 n'était pas conforme soit 25 % des relevés.

Il est fait remarquer qu'il suffirait d'augmenter le nombre de relevés pour baisser ce pourcentage non objectif.

En 1998 tous les prélèvements effectués ont été parfaits.

Quant aux femmes enceintes et aux nourrissons, ils peuvent boire cette eau puisque son taux de nitrates est nul.

#### ↳ *Société de pêche*

Le problème de turbidité des eaux des lacs du Gers (Saramon - Plaisance - Castéra) a provoqué une nouvelle étude quant à la présence de poissons fouisseurs dans ces lacs. Ces derniers ont l'inconvénient d'être peu étendus, peu profonds et argileux.

Cette étude va consister à mesurer la turbidité de l'eau sans les poissons (ils seront retirés du lac le 7 novembre, avec le concours de la société de pêche et de la Fédération départementale).

Des mesures seront ensuite effectuées tout au long de l'année jusqu'en octobre prochain pour déterminer la cause de la turbidité des eaux.

#### ↳ *Sécheresse*

M. le Maire informe que suite à des retards de particuliers pour l'indemnisation des dégâts occasionnés par la sécheresse sur les bâtiments, une nouvelle démarche a été entreprise auprès de la Préfecture pour le classement de la commune en commune sinistrée au titre de la sécheresse pour la période de janvier 1996 à décembre 1997.

La commune ayant été classée sinistrée, une circulaire a été envoyée à tous les castérois pour les prévenir qu'ils disposaient de 10 jours pour contacter leur compagnie d'assurance à compter du jour de la parution au Journal Officiel. De plus, une lettre particulière a été adressée à tous ceux qui avaient fait une démarche auprès de la Mairie.

#### ↳ *Foyer 3ème âge*

Suite à une lettre du groupe minoritaire, M. le Maire rappelle que la réfection du pavillon avait été décidée lors de la réunion du 3 août dernier et que l'appel d'offre est en cours. Il s'agit d'un appel d'offre global (une seule entreprise) afin de diminuer le coût. Il n'y aura pas ainsi à payer un coordonnateur. Le poste peinture a été aussi supprimé.

M. Balas est désigné maître d'ouvrage pour cette réalisation.



## FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE

Le Foyer des Jeunes et d'Education Populaire a tenu son assemblée générale le vendredi 15 janvier 1999 à la Mairie de Castéra, en présence d'une quarantaine de personnes.

Le rapport moral et financier des activités de 1998 a été présenté par les différents responsables de sections : les concours de pétanque, de quilles, de palet gascon, le rallye touristique, le vide grenier, le 14 juillet, le tournoi de tennis, la fête locale et bien sûr la buvette.

Voici quelques chiffres : le foyer présente un bilan positif pour l'exercice 1998 : 31 145,44 F. la buvette du parc et la fête locale apportent des bénéfices : 70 947,92 F et 1 850,70 F respectivement.

Certaines animations réalisées au cours de l'été présentent un bilan négatif, mais toutes ont permis à la buvette du parc de réaliser un chiffre d'affaires important.

Au cours de l'assemblée, Jean-Claude Lapeyre, président pendant 30 ans et Jackye de Campo, secrétaire, ont annoncé leur départ. Le Foyer les remercie pour leur travail et les services rendus à l'association pendant ces longues années.

### *Composition du nouveau bureau :*

- Président : Jacques Portal
- Vice-Président : Denis Bergamo
- Trésorier : Jean-Claude Hygonnenq
- Trésorier adjoint : Florence Hygonnenq
- Secrétaire : Janine Quesnel
- Secrétaires adjointes : Françoise Bourdieu et Carole Borie

### *Responsables de sections :*

- pétanque : Jean-claude Hygonnenq
- quilles : Jean-Louis Gabouloff
- fête : Nicolas Borie
- buvette : Christian Bartharès

En ce qui concerne l'affaire "Normand", le foyer avait déposé plainte pour abus de confiance. Le Procureur de la République a stoppé la procédure en raison de l'insuffisance des preuves. D'autre part, M. Normand et sa compagne avaient attaqué le foyer devant les Prud'hommes mais ils ont été déboutés de toutes leurs demandes.

En ce début d'année, les membres du foyer adressent leurs meilleurs voeux à l'ensemble des castérois.

## COMITE CANTONAL CROIX-ROUGE CLAE-CLSH

### **SECTION HUMANITAIRE :**

La section humanitaire remercie tous les donateurs pour l'année 1998. Les dons récoltés sur toutes les communes du canton permettent à notre comité de fonctionner et de venir en aide aux personnes les plus démunies.

Durant l'année écoulée, 23 familles ont été soutenues :

- ✉ - par des colis alimentaires (ceci avec l'apport de la Banque Alimentaire d'Auch) : 62 colis pour 1 à 3 semaines ont été distribués.
- ✉ - par des avances ou des paiements de factures urgentes : selon les cas et toujours en accord avec les Assistantes Sociales de secteur.
- ✉ - par les colis de Noël pour 11 familles dont 16 enfants (alimentation, vêtements, jouets).

Nous remercions la Chambre de Commerce et d'Industrie qui nous a prêté jusqu'en novembre 1998 le local du Centre Commercial.

Nous remercions également la Mairie et l'Association Diocésaine qui nous permettent actuellement d'occuper un bureau au-dessus de l'Office de Tourisme, avenue des Thermes (entrée derrière le bâtiment). Par manque de place, nous n'avons pas pu conserver notre vestiaire ; nous le regrettons car ce service était très appréciable et son interruption constituera un manque à gagner pour notre Comité.

La campagne adhérents 1999 commencera courant février.

### **CENTRE DE LOISIRS :**

Le CLAE accueille les enfants de l'école de Castéra-Verduzan les matins et soirs des journées scolaires ainsi que pendant l'interclasse cantine. Ateliers de bricolage, travaux manuels et jeux sont proposés aux enfants.

Le CLSH accueille tous les enfants les mercredis et vacances scolaires. Des journées à thème, des sorties patinoire, ski ou autre sont régulièrement organisées.

Le centre de loisirs fonctionnera durant les vacances de février et de Pâques de 7 h30 à 18 h 30.

Programme prévisionnel :

- ✓ *vacances de février :*
  - sensibilisation au respect des animaux
  - jardinage
  - cuisine
  
- ✓ *vacances de Pâques :*
  - courses de rollers
  - chasse à l'oeuf
  - visite d'une chocolaterie.

Pour tout renseignement, contacter le centre au : 05.62.68.14.15

*Le Centre de Loisirs les P'tits débrouillards et la Section Humanitaire de la Croix Rouge Cantonale souhaitent à toutes et à tous une excellente année 1999.*

## **ASSOCIATION DES COMMERCANTS ET ARTISANS**

L'Association des Commerçants et Artisans a contribué au dynamisme du village en proposant quelques animations durant l'année 1998.

Le repas des demoiselles organisé au centre commercial le 27 juin a attiré un peu plus de 80 personnes.

Pendant la coupe du Monde de Foot, les commerçants avaient décoré leur vitrine aux couleurs du Mexique, dans le cadre de l'opération départementale (32 équipes engagées et 32 associations de commerçants dans le Gers).

Le 12 juillet, pour la première fois, l'Association a participé, en collaboration avec le Foyer Rural, à l'organisation du rallye touristique, en Val de Save et d'Astarac. La journée avait bien commencé par un "mini rallye" dans les commerces et s'est terminée dans la joie avec la retransmission au Parc Lannelongue de la Final du Mondial..

Le 25 juillet, comme beaucoup d'associations castéroises, les commerçants et artisans ont apporté leur collaboration à la journée ELA, pour la nièce de Florent Cugini.

La 20ème Foire à la brocante, le 2 août, a été un succès, avec entre autre le parrainage de Mme Sihol.

Le 19 novembre, dans le cadre de la visite du canton de Valence-sur-Baise, une délégation de la Chambre de Commerce et d'Industrie, représentée par son président, Dominique Bragato, est venue rencontrer les commerçants castérois, accompagnée par le Conseiller général et président du Conseil Général, Philippe Martin.

Enfin, l'année s'est achevée avec la quinzaine commerciale de Noël, qui a permis de gagner un ordinateur et de nombreux autres lots. Les enfants n'étaient pas oubliés puisqu'un lâcher de ballons leur a été offert dans le cadre du Noël de l'Ecole.

1998 était l'année des changements. Comptant aujourd'hui 22 cotisants, l'Association a nommé Jean-claude Zadro à la présidence.

Depuis février 1998, l'association bénéficiait des services d'un emploi-jeune, Carole Borie. Avec l'association des commerçants de Vic-Fezensac, elle vient de créer un groupement d'employeurs afin de consolider cet emploi.

Des animations sont envisagées au cours de l'année 1999 : un bal au printemps, un repas au début de l'été, le rallye, la brocante... Nous vous donnerons plus de précisions ultérieurement.

Pour conclure, l'ensemble des commerçants et artisans adresse ses meilleurs voeux aux castérois.

## OFFICE DE TOURISME

Voici déjà une année que nous sommes installés dans nos nouveaux locaux, avenue des Thermes. Le bureau d'accueil bien situé nous a permis de recevoir durant l'été une centaine de personnes de plus qu'en 1997.

Actuellement nous travaillons pour la promotion du village et de ses thermes. Dans ce but, nous avons mis en place un comité de pilotage qui va développer, avec l'aide d'un cabinet d'étude, des stratégies marketing et de communication. L'objectif final étant de *vendre* Castéra.

Ce travail qui s'échelonne sur plusieurs mois, aboutira à définir un nouveau concept qui qualifiera la station de Castéra-Verduzan comme site touristique et thermal.

Nous travaillons aussi, avec l'aide d'un C.E.S., à la création de nouveaux chemins de randonnée de plus longue distance. Certains seront tracés en collaboration avec les communes voisines.

A la fin du mois de mars (20/29) nous serons présents à la Foire Internationale de Toulouse, où, comme l'an passé, nous disposerons d'un stand de 15 m<sup>2</sup> pour promouvoir notre village.

Cotisations 1999 : les personnes qui désirent devenir membre de l'office de tourisme peuvent retirer la carte à l'accueil. La cotisation est fixée à 50 F (minimum).

## FOOTBALL CLUB CASTERA-VERDUZAN

Une nouvelle année s'annonce prospère pour Castéra-Verduzan avec la réalisation des projets thermaux, aussi les dirigeants et joueurs du FCCV souhaitent aux castéroises et castérois d'exaucer tous leurs vœux.

Le développement de la commune laisse présager un nouvel élan dans les années à venir ; plus de population, plus de moyens sont des atouts importants pour les associations sportives et culturelles.

Le club de foot espère bien participer à cette évolution et offrir des possibilités d'accueil plus importantes pour les jeunes. Nous sommes déjà prêts.

Les joueurs abordent en effet l'année sous de bons auspices puisque à mi-championnat le club occupe la 1<sup>ère</sup> place de sa poule. En allant battre Preignan le samedi 16 janvier, les castérois sont en tête. Nous pensons raisonnablement que la dernière ligne droite sera favorable à la montée en 1<sup>ère</sup> division de district. Et pourquoi pas un titre de champion du Gers à l'aube de l'an 2000 et pour ces 10 années d'existence. Alors croisons les doigts, l'équipe est à plein régime.

En ce qui concerne les plus jeunes, nous rappelons que l'entente avec le club d'Ordan-Larroque fonctionne depuis quelques années, elle permet d'accueillir les enfants de tous âges. A ce propos, vous pouvez vous inscrire à tout moment auprès de S.Vervin au 05.62.68.10.21.

Enfin, pour commencer l'année dans les festivités, nous vous convions à notre soirée choucroute le samedi 27 février organisée en collaboration avec le Foyer des Jeunes. Inscriptions : tél. 05.62.28.52.79 (Jean-Pierre BIFFI). Soyons nombreux à partager ces moments de convivialité.

## "LA PETITE PIERRE" - La Peyrette à Jégun

La Petite Pierre est heureuse de vous annoncer la création de son premier spectacle "**La porte de Songes**", spectacle à voir en famille. Nous avons eu l'occasion de le jouer avec succès durant le mois de décembre auprès de Comités d'Entreprises et d'écoles. Nous aurons l'occasion de vous le présenter dans un proche avenir.

La restauration de la Peyrette avance tranquillement (les bonnes volontés sont toujours les bienvenues).

Nous rappelons que les cours de théâtre pour enfants (à partir de 4 ans), adolescents et adultes ont lieu les mardis et mercredis. Il reste quelques places disponibles, les inscriptions s'arrêtant en février (date du début des répétitions pour les spectacles de fin d'année.)

Nous désirons démarrer un atelier-théâtre pour adultes, n'hésitez pas à nous contacter.

Un projet de festival regroupant les communes de JEGUN, CASTERA, LAVARDENS et CEZAN est actuellement à l'étude, nous vous tiendrons informés de son évolution.

Si vous souhaitez animer une manifestation, fête... nous nous tenons à votre disposition pour définir ensemble notre intervention

*La petite Pierre vous présente ses meilleurs vœux pour 1999*

## **CLUB "BEAU SOLEIL" - LES AINES RURAUX**

Le Club "beau Soleil" poursuit ses activités avec une présidente nouvellement élue. Son conseil d'administration doté de nouveaux membres apporte dynamisme et idées nouvelles.

En 1998 les lotos ont connu un réel succès de même que nos voyages en particulier celui qui nous a fait découvrir l'île de Beauté.

Cette année un voyage au Tyrol est programmé.

Les réunions du jeudi, la gymnastique, les randonnées pédestres continueront en 1999 et nous souhaitons de plus en plus de participants. Merci à tous ceux qui nous aident.

*Une pensée émue pour ceux qui nous ont quitté en cours d'année.*

Venez nombreux au Club Beau Soleil, l'ambiance, la bonne humeur, l'amitié vous attendent prochainement dans des locaux accueillants qui seront mis à notre disposition par la Municipalité.

## **COMPAGNIE DES SAPEURS POMPIERS**

Au mois de janvier le centre de secours de Castéra-Verduzan a fêté la Sainte-Barbe, journée, durant laquelle les soldats du feu ont été à l'honneur. Ce fut aussi l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée qui s'est avérée intense puisque le centre a réalisé 93 interventions réparties ainsi : 17 secours à personnes, 22 incendies et 53 opérations diverses.

Pour mener à bien nos différentes missions, le personnel a suivi de nombreuses formations, représentant au total 598 heures.

Pour cette année, la grande nouveauté vient du redécoupage du secteur d'interventions, ceci dans le but de réduire les délais d'interventions. Notre secteur va donc s'agrandir, choix des élus qui témoignent ainsi de la confiance qu'ils portent aux femmes et hommes de notre centre.

En plus de ces missions opérationnelles, nous organisons le samedi 20 mars le premier championnat départemental de V.T.T. des sapeurs pompiers. Là aussi, nos responsables ont affirmé la confiance qu'ils faisaient au centre castérois pour la réussite de cette organisation.

Voici en quelques mots notre bilan et nos projets immédiats en ce début d'année. Le Centre remercie tous les castérois pour leur générosité et leur accueil lors de la traditionnelle distribution de calendriers.

## "LES VOIX DES SOURCES"

### Heu-reux !

Dans notre chorale, Les Voix des Sources, on aime le chant qui rend heureux. En 1998, il y a eu de quoi se réjouir et régaler le sens averti de notre auditoire : styles variés (classique, variétés), dans toutes les langues (français, anglais, allemand, latin), mais aussi dans diverses cultures (gospel). Bref, un véritable programme à la carte ! Nous souhaitons évoquer ici l'actualité d'une année riche mais aussi toutes les émotions liées au plaisir que donne le chant à chacun d'entre nous.

Cette année a débuté en septembre 1997 par le stage de Gospel avec Max Zita, chef de chœur des Gospel Voices, à Lavardens : 23 choristes étaient présents, tous là pour apprendre, certes, mais aussi pour échanger et vibrer à travers notre fil d'or d'un week-end, le Gospel.

Riche d'enseignement, ce stage a été pour nous tous inoubliable : mémorable pour les techniques vocales apprises, indélébile pour la chaleur qu'il y avait entre nous.

Le 5 décembre nous avons participé au Téléthon de Condom.

Le 17 décembre, nous avons donné un concert au Méridional, à Fleurance, où pas moins de 200 personnes étaient venues nous écouter, ce qui fut une véritable performance selon les organisateurs.

Le 21 décembre, à Lavardens, à l'occasion des marchés de Noël, nous avons chanté dans une église bien remplie. Là encore, une belle réussite.

En mars 1998, une seconde formation gospel, toujours avec notre expert Max, nous a permis de nous retrouver (22 choristes), d'apprendre et encore d'échanger.

C'est le 8 mai que nous sommes allés à Tarsac (près de Riscle) pour donner un concert dans une église là encore merveilleusement comble et où un accueil remarquable nous a été réservé. Nous y sommes d'ailleurs restés après le concert.

Cette belle année s'est terminée le 19 juin, en l'Église de Castéra-Verduzan, où un auditoire enthousiaste et chaleureux est venu nous applaudir. Certes, on n'est pas prophète en son pays, mais c'est pour nous tous la plus belle des réussites.

Au programme cette année, bien des concerts mais surtout un événement majeur, au mois de mai. Une journée sera consacrée au Gospel. En effet, une initiation pour tous sera offerte l'après-midi. Un rassemblement de chorales se produira en première partie de la soirée. Notre groupe vocal assurera la seconde partie et donnera, comme à son habitude, son concert annuel, avec cette année, un programme principalement axé sur le Gospel.

Cette musique où l'on s'enrichit de la culture des autres sans perdre la sienne, cette musique incarnée, généreuse, émouvante, c'est celle qu'on a envie de défendre et de faire aimer. Des chants qui donnent goût à la vie.

## SOCIETE DE PECHE

### A propos du Lac

Suite à la demande de Monsieur le maire de Castéra-Verduzan, le lac a été vidangé le samedi 7 novembre 1998.

La Société de Pêche et la municipalité ont procédé à la récupération des poissons sous le contrôle des agents de la garderie départementale du Conseil supérieur de la pêche.

Ce poisson a été déversé sur les lots de pêche de la société (environ 700 kg).

Le lac doit rester en "assec" durant un mois. Il sera remis en eau pour pouvoir permettre le déversement de truites ou en "ciel" pour l'ouverture 1999. Aucun autre poisson ne sera introduit durant une année.

A l'automne 1999, si cette opération apporte la preuve que les poissons ne sont pas les principaux responsables de la turbidité des eaux, un empoissonnement en poissons de surface et en carnassiers sera réalisé.

En outre, nous avons l'honneur d'avoir été chargés par la Fédération de Pêche du Gers d'organiser le concours de pêche départemental des présidents. Cette manifestation devrait se dérouler début juin. A ce sujet le bureau de la société de pêche compte sur tous les pêcheurs pour l'aider à organiser cette journée (en particulier pour le nettoyage des berges du canal). Un avis paraîtra sur la presse.

Enfin, comme chaque année, les cartes de pêche sont en vente chez Mme ZADRO à Castéra et chez Mme Biémouret à Saint-Puy.

*Bonne année et bonne pêche à tous.*

## BASKET BALL CASTEROIS

La saison 98-99 sera à marquer dans les annales du club pour plusieurs raisons. tout d'abord, le club, pour la première fois a atteint un niveau jamais obtenu : **la nationale 2**. Le club de Castéra fait partie des clubs du département qui exportent le Gers en Bretagne, Vendée, Poitou etc..Evidemment cela nécessite des efforts supplémentaires tant sur le plan sportif qu'au niveau de l'encadrement. On ne peut nier que ce championnat soit difficile, mais le principal est que l'esprit, l'envie et l'ambiance restent identiques dans les défaites comme dans les victoires.

L'équipe 2 "garçons" et l'équipe "filles" font leur bonhomme de chemin avec des objectifs différents. Ces équipes là font partie intégrante du club. L'équipe 2 garçons évolue en championnat régional, là encore elle représente la seule équipe du Gers. L'équipe "filles" évolue en honneur départemental et se situe dans les places de tête.

Une des satisfactions du club, cette année, est le secteur jeunes avec 80 éléments des babys aux cadets. Un centre de formation poussins, benjamins mixtes a vu le jour cette année.

Il ne faut pas oublier les dirigeants bénévoles qui, si cette "race" d'une manière générale est en voie de disparition, organisent, travaillent et se déplacent tout au long de l'année sans compter.

En conclusion, souhaitons au basket castérois, comme à toutes les autres associations, beaucoup de réussite dans leur entreprise.

# CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1999

## **MARS**

DIMANCHE 7 : Randonnée pédestre - Départ 14 h - mairie  
SAMEDI 27 : Bal du Comité des Fêtes - Mairie

## **AVRIL**

SAMEDI 10 : Concours de pétanque - 14 h 30 - hippodrome de Baron  
DIMANCHE 11 : Loto du club Beau Soleil  
SAMEDI 24 : Bal des années 60 (sous réserve)

## **MAI**

SAMEDI 1 : Concert Voix des Sources  
JEUDI 13 : Concours de pétanque - 14 h 30 - Ayguetinte

## **JUIN**

VENDREDI 25 : Fête de l'école  
DIMANCHE 27 : Concours de quilles - 15 h

## **JUILLET**

VENDREDI 2 : Concours de quilles - 21 h  
DIMANCHE 4 : Réunion hippique - 14 h 30 - Baron  
LUNDI 5 : Réunion hippique - 14 h 30 - Baron  
VENDREDI 9 : Concours de pétanque - 21 h  
VENDREDI 16 : Concours de quilles - 21 h  
VENDREDI 23 : Concours de pétanque - 21 h  
SAMEDI 24 : Loto du club Beau Soleil - 21 h  
JEUDI 29 : Réunion hippique - 14 h 30 - Baron  
VENDREDI 30 : Concours de quilles - 21 h

## **AOÛT**

DIMANCHE 1 : Foire à la Brocante  
Concours palet Gascon - 15 h  
VENDREDI 6 : Concours de pétanque : 21 h  
LUNDI 16 : Réunion hippique - 14 h 30 - Baron  
VENDREDI 20 AU LUNDI 23 : Fête locale  
LUNDI 23 : Réunion hippique - 14h30 - Baron  
Concours palet Gascon - 15 h  
MERCREDI 25 : Réunion hippique - 14 h 30 - Baron  
DIMANCHE 29 : Concours de pétanque - 14 h 30

## **SEPTEMBRE**

VENDREDI 3 : Concours palet Gascon - 21 h  
SAMEDI 4 et DIMANCHE 5 : Tournoi des Thermes de basket  
DIMANCHE 12 : Loto du club Beau Soleil

## **OCTOBRE**

DIMANCHE 3 : Concours de pétanque - 14 h 30  
LUNDI 4 : Réunion hippique -  
DIMANCHE 10 : Loto du club Beau Soleil



Sur cette dernière page il vous est possible de formuler des questions, suggestions que vous pourrez déposer à la Mairie.

Lors de la parution du prochain bulletin apparaîtront les réponses à vos sollicitations.

